



Bourse aux jouets et articles de puériculture

Dimanche 4 octobre 2026 (de 9h à 13h)

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

Comment réserver un emplacement ?

- 1 Remplir le coupon d'inscription ci-dessous.
- 2 Préparer votre chèque à l'ordre du Trésor Public.
- 3 Retourner sous enveloppe, le formulaire accompagné de votre règlement par chèque **avant le mercredi 9 septembre 2026** en Mairie ou par voie postale, à l'attention de :

Mairie, service ACP - 28 rue de la République - 67800 Hoenheim

Bourse aux jouets 4 octobre 2026 - Coupon d'inscription à retourner en mairie de Hoenheim

Service Animation, Culture et Protocole

28 rue de la République

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public avant le **mercredi 9 septembre 2026**.

Acceptation des dossiers par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : |_|_|_|_|_| VILLE/PAYS :

NUMERO TELEPHONE : |_|_|. |_|_|. |_|_|. |_|_|. |_|_|

COURRIEL :

NUMERO DE CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT :

AGISSANT EN QUALITÉ DE :

POUR LA PERSONNE MORALE :

N° SIRET :

COMPOSITION SOUHAITÉE DU STAND . cocher la ou les case(s) :

- ☐ 1 table + 2 chaises, 10 euros : | 1 | 0 | euros
- ☐ 1 table supplémentaire, 5 euros : | 0 | 5 | euros } maximum

Ci joint un chèque de : | | | €

Fait à, le |_|_|. |_|_|. 20 |_|_|

☐ j'ai lu et j'accepte les conditions page suivante, signature obligatoire :

RÈGLEMENT

La bourse aux jouets et articles de puériculture se tiendra à la salle des Fêtes. Comme le stipule ce règlement, les places doivent être libérées à la fin de la manifestation dans un parfait état de propreté. Nul ne pourra sortir du périmètre de la manifestation tant que son emplacement ne sera pas propre et débarrassé du moindre objet, sous peine de poursuites judiciaires. Nos contrôleurs circuleront en permanence afin de veiller au respect le plus strict du règlement.

- Les emplacements seront attribués en fonction de l'ordre d'inscription.
- Aucune inscription ne sera faite le jour du 4 octobre et hors période prévue dans ce règlement.
- Seules les personnes dont l'identité figure sur le coupon (N° carte d'identité ou passeport) sont autorisées à exposer le 4 octobre.
- Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas retenue.
- La non occupation des lieux après le début de la manifestation vaut abandon des droits.
- Les emplacements ne sont pas modifiables et sont attribués par l'organisateur au fil de l'eau par souci d'organisation. Ils vous seront communiqués le jour même.
- Les stands de boissons et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs, aucun exposant de type marché avec nourriture, fruits et légumes, boissons, crêpes, etc... ne sont admis.
- La mairie décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourront survenir dans le périmètre de la manifestation.
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils provoqueront.
- Mise en place des stands à partir de 8h (fin d'installation à 9h maximum).
- Remorques et camionnettes interdites sur les stands.
- L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité. En cas de non-respect de ce règlement, la mairie sera seule juge pour prendre toutes dispositions.

☐ En qualité de demandeur, j'autorise la Ville de Hoenheim à utiliser et publier des photographies pour ses actions de communication, dans le but d'illustrer des articles de presse, des brochures ou des articles du bulletin municipal Vivre à Hoenheim, du site internet www.ville-hoenheim.fr et sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et, ayant trait aux activités du service Animation-culture-protocole de la Ville de Hoenheim, et ceci à des fins non commerciales.

☐ En qualité de demandeur et conformément à la loi informatique et libertés, j'ai bien noté disposer d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la diffusion de mes données à caractère personnel dans le cadre de cette manifestation. Je peux à tout moment me désinscrire de la liste de diffusion en adressant ma demande par mail à manifestations@ville-hoenheim.fr.

Inscription accompagnée du règlement par chèque à déposer ou envoyer en mairie jusqu'au **9 septembre 2026** dans la limite des places disponibles, passé cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement et en cas de non occupation. PAIEMENT PAR CHÈQUE UNIQUEMENT à l'ordre du Trésor Public.